

mitivement fixé à Nyon, dans le pays de Vaud, ville fort ancienne, que Pline nomme Colonia equestris, parce qu'elle avait été fondée et peuplée par une colonie de cavaliers romains passés dans la classe des vétérans. Nyon, (Noiodunum ou Nevidunum), est aussi désignée dans l'Itinéraire d'Antonin, et dans la Table de Peutinger sous le nom d'Equestris ou Equestres. Cette colonie à l'époque de l'établissement du christianisme dans les Gaules, devint le siège d'un évêché, la politique de l'église étant à cette époque de régler ses divisions territoriales sur celles de l'empire romain. La ville de Nyon ayant été, vers le commencement du cinquième siècle, détruite par un incendie, le siège épiscopal avait été, dans les premières années du Ve siècle, transféré à Belley (413). Cette translation fut-elle occasionnée par un incendie, ainsi que le veut la tradition ? ce qu'il y a de certain, c'est qu'au commencement de ce siècle, plusieurs sièges épiscopaux de la Séquanie furent déplacés, entre autres celui d'Avenches, (Aventicum) qui fut transporté à Lausanne, toujours à la suite d'un incendie, s'il faut en croire la tradition. S'il nous était permis de nous écarter de cette tradition assignée pour cause à ces changements de sièges épiscopaux, nous attribuerions ce fait à l'irruption qui eut lieu à cette époque, dans la partie orientale des Gaules, et spécialement sur les terres de la Séquanie, des Barbares connus sous le nom de Burgunden ou Bourguignons, rameau détaché de la souche vandale. C'est à la révolution qui se produisit, dans les destinées de nos provinces, dans leur administration et l'introduction d'un nouveau mode de gouvernement, qu'il nous semble plus rationnel d'attribuer ces changements de sièges épiscopaux. Ce fut précisément en 413, peu d'années après la prise et le sac de Rome par Alaric, que Gundicaire, premier roi de Bourgogne, fit de Genève la capitale de son royaume. Or, le changement de résidence des évêques de Nyon et de Lau-